

## DIPLOME

Après validation de la totalité des blocs de compétences et des stages cliniques, obtention du Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant de **niveau IV**.

## SECTEURS D'ACTIVITE

Centre Hospitalier, Clinique, Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes, Hospitalisation à Domicile, Foyer Adultes Handicapés, centre de rééducation.

## EVOLUTION PROFESSIONNELLE

Infirmier si plus de 3 ans d'exercice en tant qu'AS, assistant de soins en gérontologie, agent de chambre mortuaire, agent de stérilisation, divers diplômes universitaires.



4

INSTITUT DE FORMATION EN  
SOINS INFIRMIERS  
2 Boulevard de Verdun  
BP 69  
89011 AUXERRE CEDEX  
☎ 03 86 48 47 17  
☎ 03 86 48 47 44  
Mail : [ifas@ch-auxerre.fr](mailto:ifas@ch-auxerre.fr)  
[www.ght-unyon.fr](http://www.ght-unyon.fr)  
SIRET : 268 900 057 00061  
N° Act : 2689P000889  
APE : 8542 Z



Mis à jour 25/04/2022

# Institut de Formation D'Aide-Soignant(e)s

## FORMATION AIDE SOIGNANTE

### Cursus Partiel

### (Diplôme d'Auxiliaire de Puériculture 2021 )

#### L'INSTITUT DE FORMATION

L'Institut de Formation d'Aide-Soignant(e)s est rattaché au Centre Hospitalier d'Auxerre. Sa capacité d'accueil totale autorisée est de 40 élèves .

 **Taux d'obtention du diplôme 2021 : 65 %**



L'équipe pédagogique est composée de formateurs infirmiers, de cadres de santé et de divers intervenants qui vous accompagnent tout au long de votre parcours.

La Direction et l'équipe administrative sont également présentes pour vous accompagner au quotidien.

Possibilité de se restaurer au self du Centre Hospitalier et/ou dans l'espace repas de l'institut (repas tiré du sac) .

1

## CONDITION D'ADMISSION

- Etre âgé de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation (il n'y a pas de limite d'âge supérieur)
- Etre titulaire du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture après 2021
- Réussir l'épreuve de sélection
- Dossier à télécharger sur le site du Centre Hospitalier d'Auxerre

## EPREUVE DE SELECTION

L'inscription aux épreuves de sélection est gratuite.

Les épreuves de sélection se passent à Auxerre et concernent les IFAS d'Auxerre et Tonnerre.

La sélection des candidats est effectuée par un jury sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation conduisant au diplôme d'aide-soignant .

Le classement est établi suivant la note de l'épreuve d'admission en liste principale ou liste complémentaire. La liste complémentaire est consultée en cas de désistement.

## DOSSIER MEDICAL (VACCINATIONS OBLIGATOIRES)

- Certificat médical d'aptitude délivré par un médecin agréé par l'ARS
- Vaccination schéma Hépatite B: 3 injections + sérologie pour la rentrée
- DTP (Diphtérie - Tétanos- Polio)
- Vaccination complète contre la Covid-19

## FINANCEMENT ET COUT DE LA FORMATION

Les frais de scolarité s'élèvent à 184 euros pour les personnes en continuité de scolarité et 2181 euros pour les personnes en promotion professionnelle.

**Différents types de prise en charge sont proposés en fonction de votre statut :**

Le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté (CRBFC), pôle emploi, l'employeur,...

Renseignez-vous auprès de votre employeur pour connaître les différents organismes de prise en charge.

Vous pouvez faire une demande de devis auprès du secrétariat de l'IFAS ou en envoyant un mail à l'adresse suivante: [ifas@ch-auxerre.fr](mailto:ifas@ch-auxerre.fr)

## ACCESSIBILITE HANDICAP

L'Institut dispose d'un référent handicap qui peut répondre à vos interrogations concernant les aménagements possibles lors de la formation. Contacter le secrétariat de l'IFAS pour prendre rendez-vous.

## DEROULEMENT ET DUREE DE LA FORMATION

- 7 semaines d'enseignement théoriques en cours: 224 H
- 7 semaines d'enseignement clinique en stage: 245 H

Soit un total de 469 H d'enseignement théorique et clinique.

## PROGRAMME DE LA FORMATION

Les personnes titulaires du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP 2021) disposent d'un allègement de formation.

**Bloc 1: Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale.**

**Module 1: Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale.**

**Module 2: Repérage et prévention des situations à risque.**

**Bloc 2: Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration.**

**Module 3 : Evaluation de l'état clinique d'une personne.**

**Module 4 : Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement.**

## COMPETENCES A ACQUERIR

**Compétence 1 :** Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires.

**Compétence 2 :** Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer.

**Compétence 3 :** Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins.

**Compétence 4 :** Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne.

## LES MODALITES D'EVALUATION

L'élève doit obtenir une note au moins égale à dix sur vingt à chaque module de formation constituant le bloc de compétences. Il ne peut pas y avoir de compensation entre modules. Le niveau d'acquisition de chaque compétence est évalué au cours des différents stages par le tuteur de stage. Au terme des stages, le bilan des acquisitions est réalisé : l'élève doit obtenir une note au moins égale à la moyenne à chaque compétence.